

2017-02-06

Séance ordinaire
6 février 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 février 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et Jimmy Talon, et la conseillère, M^{me} Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Pauline Joncas

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;
5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Rapports des comités :
 - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2017;
 - b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2017.
7. Affaires nouvelles;
 - a) Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*;
 - b) Demande d'autorisation pour traverser la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale;
 - c) Fixation du prix de vente des terrains industriels du parc industriel municipal;
 - d) Embauche d'une agente de bureau à temps partiel;
 - e) Résolution, dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec, projet d'exerciceurs au parc municipal Optimiste.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Contribution à la MRC de Montmagny pour la fête de la Pêche;
 - b) Autorisation de signature, emprunt temporaire, règlements 2016-11 et 2016-14;
 - c) Mandat à Akifer, forage exploratoire pour l'augmentation de la capacité d'eau potable pour les développements résidentiels;
 - d) Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

9. Informations générales;

10. Période de questions générales;

11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

Est absente : M^{me} Pauline Joncas, siège # 3

2017-02-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-02-02

Adoption du procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

2017-02-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1600600 au numéro C1600602 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1600158 au numéro L1600160, les dépôts directs du numéro P1600462 au numéro P1600485 et du chèque numéro C1700001 au numéro C1700042 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700001 au numéro L1700011, les dépôts directs du numéro P1700001 au numéro P1700031 pour la somme de 311 950,04 \$ et les salaires pour une somme de 49 752,67 \$ totalisant ainsi 361 702,71 \$.

6. Rapports des comités

Rapport CCU 18 janvier 2017

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2017

M^{me} Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2017.

Rapport Culture et Patrimoine du 18 janvier 2017

b) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2017

M^{me} Jocelyne Caron fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2017.

7. Affaires nouvelles

2017-02-04

Appui Pour un Québec en santé

a) Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé!

ATTENDU QU'

il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE

le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités dont, entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE

la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidants;

ATTENDU QUE

le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

2017-02-05

Autorisation circulation
132 le 3 juin 2017

b) **Demande d'autorisation pour traverser la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale**

CONSIDÉRANT QUE « Le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale» passera dans notre municipalité le 3 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire et plus précisément sur le chemin des Pionniers en entier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser « Le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale» à circuler sur notre territoire le 3 juin 2017. Les routes empruntées seront le chemin des Pionniers Est et Ouest, De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2017-02-06

Fixation prix parc
industrie municipal

c) **Fixation du prix de vente des terrains industriels, parc industriel municipal**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace a fait l'acquisition des lots 3 250 668 et 3 250 669 à la sortie de l'autoroute 20 dans le but d'en faire la revente pour la construction de commerces et d'industries;

CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ numéro 402755 autorisant le lotissement et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont reconnus au sens de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* via le règlement municipal numéro 2015-06;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé le projet conditionnellement à ce qu'il desserve les immeubles avec un réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE les démarches sont actuellement en cours pour rencontrer cette condition (règlement d'emprunt, plans et devis, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces terrains doit se faire conformément, notamment, à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la présente résolution est d'établir des conditions générales de cession des terrains, étant entendu que chacune de ces cessions pourra faire l'objet de conditions particulières et feront l'objet d'une nouvelle résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon,

appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil fixe le prix de vente des terrains (sur les lots 3 250 668 et 3 250 669 du cadastre du Québec) pour le parc industriel municipal à 0,37 \$/pi², étant entendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière produira le certificat prévu au 5^e alinéa de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, lorsque seront adoptées chacune des résolutions confirmant la cession des terrains concernés;

Que le conseil poursuive ses démarches pour que ces terrains soient desservis par un réseau d'aqueduc, de voirie municipale et un réseau d'égout pluvial, dans la mesure où ces travaux auront été décrétés par un règlement d'emprunt qui devra être autorisé par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales;

Que, pour ce qui est de la desserte de ces terrains pour la collecte et le traitement des eaux usées, les propriétaires devront s'assurer de doter leur immeuble d'un système individuel ou, s'il s'agit d'un système en commun devant éventuellement être pris en charge par la Municipalité, que les propriétaires soient informés qu'il est possible que les coûts pour ces travaux, s'ils sont exécutés par la Municipalité, soient à la charge des immeubles situés dans le parc industriel, le conseil conservant cependant l'entière discrétion pour décider de l'opportunité d'exécuter de tels travaux et pour décider de la façon dont ces coûts seront répartis;

Que les contrats de vente à intervenir comprendront toutes conditions que le conseil pourra fixer, notamment quant à l'obligation d'accorder ou de maintenir des servitudes, quant à l'obligation des propriétaires de réaliser des travaux de construction d'un bâtiment principal, dans un certain délai, à défaut de quoi l'immeuble devra être rétrocédé à la Municipalité, etc.;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour la vente de ces parcelles de terrain.

2017-02-07

Embauche agente de bureau temps partiel
France Blais

d) Embauche d'une agente de bureau à temps partiel

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi pour le poste d'agente de bureau à temps partiel a été affichée à l'interne pendant une période de 5 jours et qu'aucune candidature n'a été déposée;

CONSIDÉRANT QU' à l'externe, nous avons déjà une candidate qui avait la formation nécessaire et qui avait déjà occupé les fonctions de secrétaire adjointe en remplacement;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a recommandé l'engagement de la même personne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'engager M^{me} France Blais au poste d'agente de bureau à temps partiel. L'entrée en fonction se fera à compter du 6 février 2017. Les conditions de travail sont celles contenues dans la convention collective en vigueur.

2017-02-08

Demande Fonds
Chantier Canada
Exerciseurs parc
municipal Optimiste

e) Résolution, dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec

CONSIDÉRANT QUE le parc municipal Optimiste est un lieu de rassemblement pour les différents groupes d'âges et que nous n'avons pas d'infrastructures d'exercice pour les personnes âgées et les autres tranches de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est Amie des aînés et a une politique familiale active;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'exerciseurs extérieurs permettrait de se doter d'infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à l'essor sportif et de loisir;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Chantier Canada-Québec, sous le volet Fonds des petites collectivités (FPC), pour le projet d'exerciseurs extérieurs. La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet. M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, la demande de subvention ainsi que les documents s'y référant.

8. Affaires commencées

2017-02-09

Fête de la Pêche 2017

a) Contribution à la MRC de Montmagny pour la fête de la Pêche

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny organise la fête de la Pêche sur le territoire de Cap-Saint-Ignace à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite une participation financière et une implication du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de développer le goût du loisir que constitue la pêche pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de mettre en valeur un site naturel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RESOLU À L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte de s'impliquer financièrement par une contribution de 1 000 \$ à l'organisation de la fête de la Pêche au mois de juin 2017.

2. Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à collaborer aux activités organisées dans la demande.

2017-02-10

Autorisation signature
emprunt temporaire
2016-11 et 2016-14

b) Autorisation de signature, emprunt temporaire, règlements 2016-11 et 2016-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu l'autorisation du MAMOT pour les règlements d'emprunt 2016-11 et 2016-14;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt permanent sera valable lorsque les projets seront complétés;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les fournisseurs, nous devons contracter un emprunt

temporaire auprès de notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RESOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRESENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace contracte avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny un emprunt temporaire à crédit variable de l'ordre de 3 210 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2016-11 et de 5 000 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2016-14;

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2017-02-11

Mandat à Akifer, étude hydrogéologique

c) **Mandat à Akifer, forage exploratoire pour l'augmentation de la capacité d'eau potable pour les développements résidentiels**

CONSIDÉRANT la proposition de travail du 1^{er} février 2017 de Akifer pour la réalisation d'une étude hydrogéologique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes de l'eau potable est actuellement en processus de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le volet augmentation de capacité d'eau potable se traite parallèlement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE nous cherchons la solution la plus efficace et économique pour avoir la quantité d'eau nécessaire pour desservir les futurs développements résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ces développements sont essentiels pour la vitalité et la croissance de notre milieu puisque nous n'avons plus de développements résidentiels disponibles pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend 5 étapes suivantes :

1 : Visite de terrain et planification des travaux

2 : Surveillance des travaux de forage

- 3 : Supervision des essais de pompage et analyse d'eau en laboratoire
- 4 : Détermination de la vulnérabilité et des aires de protection
- 5 : Compilation, interprétation des résultats et rédaction de l'étude hydrogéologique

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RESOLU À L'UNANIMITE DES CONSEILLERS
AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION**

D'octroyer le mandat de réalisation d'une étude hydrogéologique comprenant les cinq étapes citées plus haut et plus précisément expliqués dans l'offre PR17-128 à Akifer pour la somme de 15 220 \$ plus les taxes applicables. M^{me} Sophie Boucher, directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

2017-02-12

Adhésion CIM

d) Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE

plusieurs Municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de Municipalités de moindre envergure et aux Municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE

la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat

à intervenir avec CIM;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, ou M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soient autorisées à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, agisse à titre de représentante de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, que la séance soit levée à 20 h 34.

2017-02-13

Levée de la
séance

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse